



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme du contenu du référentiel de formation de SES

Question écrite n° 13421

Texte de la question

Mme Marie Pochon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le contenu du référentiel de formation de SES, dans le cadre de la réforme du CAPES et de la formation des enseignants et enseignantes, pour lequel l'association des professeurs de SES (APSES) qui représente 40 % des professeurs de SES, semble ne pas avoir été associée. En lisant dans le référentiel de formation « l'enseignement [des SES] repose essentiellement sur l'étude des fondamentaux [...] ; son objet n'est pas la présentation de débats, qu'ils soient de société ou théoriques, ni la participation des élèves à ce type de débats qui sont souvent réducteurs et facteurs de relativisme. », plusieurs associations dont l'APSES ont alerté sur les impacts de cette réforme. Ils voient dans ce texte une réforme profonde d'un enseignement pluridisciplinaire au sein duquel le débat est essentiel. Selon l'APSES, par ce rétrécissement des contenus à transmettre, il s'agit d'une remise en cause de la capacité de l'école à former des citoyens éclairés, autonomes, capables de prendre part au débat public et dotés d'un esprit critique. Elle le sollicite donc pour savoir comment il entend garantir que l'apprentissage des sciences économiques et sociales reste un lieu d'échange et de formation à l'esprit critique, dans le contexte de cette réforme.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13421

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2035